AOB/KAJ/GEB/ZP
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA PROGRAMMATION DES EFFECTIFS

REPUBLIQUE DE COTED'IVOIRE
Union - Discipline – Travail

NOTE DE SERVICE N°100-7 DU 13 JAN 2015

Objet : Certificat de Fréquentation des Ayants Droit de l'Assurance Maladie MUDCI- GRAS SAVOYE

J'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble des assurés de l'Administration des Douanes que conformément aux dispositions de la police d'Assurance maladie, seuls les ayants droit dont **l'âge est compris entre 0 et 21 ans** peuvent bénéficier de la couverture médicale.

Toutefois, ceux dont **l'âge est compris entre 21 et 25 ans** peuvent être pris en charge à condition de donner la preuve, **au 1er Janvier de chaque année,** de la poursuite d'études scolaires.

A cet effet, j'invite les agents concernés à venir instamment régulariser la situation de leurs ayants droit, en produisant **leurs certificats de fréquentation** auprès de la Sous Direction des Affaires Sociales au risque de se voir retirer le bénéfice de l'Assurance Maladie.

Le Directeur Ressources Humaines
et de la programmation des effectifs

Le Directeur

Col. AMANI Oka Bertin
Administrateur en chef des Services Financiers